



ÉDITORIAL — DEUX HISTOIRES D'ANIMAUX — ET TOUT BEL ÉTÉ !

MARISE ANDRÉ



Les vacances d'été arrivent. Durant ces deux mois, nous allons vivre avec moins de trafic, plus paisiblement, nous dormirons mieux, rêverons peut-être plus doux. Je le souhaite à tous. Pour accompagner ce « plus calme », je vous donne à lire deux petites histoires.

La première m'a été contée ainsi : « Chez ma grand-mère, phobique des araignées et qui n'en supportait aucune dans la maison, on a un jour découvert des poissons d'argent. Je suis allé chercher dehors une araignée, l'ai posée près des insectes malvenus. Le jour suivant, il y avait tout un groupe d'araignées et quelques jours plus tard, plus aucun poisson d'argent. »

La seconde¹ se passe en Afrique du Sud, au Transvaal. Des fermiers ont clôturé un espace dans lequel ils élèvent des chèvres et des koudous (une espèce d'antilope) et où poussent des acacias. Un jour, on trouve des koudous morts ; ils n'ont aucune maladie, leur panse est pleine...

C'est l'incompréhension. Après de longues recherches, les scientifiques découvrent que des acacias, mis en péril par la voracité des antilopes dont le nombre a fortement augmenté, ont sécrété un tanin, poison pour les animaux. En plus, ils constatent que le message de danger est passé d'un arbre à l'autre. Enfin, ils observent que les chèvres, mieux adaptées au milieu, ne prennent que quelques feuilles à un arbre avant de passer à un autre.

Bonne lecture de plein d'infos dans ce numéro : un résumé de la dernière assemblée communale, les défis de la petite enfance, les altitudes maximum et minimum de la commune, le marché de Palézieux, un point sur les déchets, l'école de foot, les glaces à la ferme de R. Bochud, le nouveau bar Malibu... et d'autres encore.

1. Cette étude a été signée par W. van Hoven (1991) et reprise par Zep dans sa dernière BD : « The End ».



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 30 AVRIL 2018**LUCIEN MOGNETTI**

Le législatif communal s'est réuni le lundi 30 avril dernier à la salle polyvalente du bâtiment scolaire, en vue de la présentation et de l'approbation des comptes de l'exercice 2017, de l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour le service des ambulances et de la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV). 35 personnes habilitées à voter ont été dénombrées par les scrutateurs nommés, après ouverture de la séance par Mme Anne-Lyse Menoud, syndique.

En préambule, l'assistance a été informée de la démission de M. Aymeric Duprez, conseiller communal, après deux ans passés à l'exécutif, pour des motifs familiaux et professionnels.



M. Duprez précisa ensuite qu'il avait constaté que son activité d'élue n'était plus conciliable entre famille et travail et tint à remercier le Conseil et l'Administration pour leur soutien. Une élection complémentaire a été organisée afin de pourvoir le siège vacant. Une seule liste portant le nom d'un candidat, M. Robert Di Salvo, ayant été déposée, son élection a été tacite.



Mme Menoud souhaite la bienvenue à cet architecte de formation et domicilié dans la commune depuis 2005, reprenant le dicastère de M. Duprez. L'heureux élu remercia pour le soutien apporté à sa candidature, ainsi que pour la confiance lui étant témoignée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 ayant été approuvé,

M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances, procéda à la présentation des comptes de l'année écoulée. Le Conseil communal s'est déclaré satisfait du résultat des comptes de fonctionnement, bouclant avec un bénéfice de Fr. 11'987.30 après un amortissement extraordinaire de Fr. 90'000.00. Les charges se sont élevées à Fr. 6'401'342.39 pour des produits se montant à Fr. 6'413'329.69. Quant aux comptes d'investissement, ils dégagent un excédent de charges de Fr. 448'807.20, celles-ci se situant à Fr. 535'657.20 pour des produits d'un montant de Fr. 86'850.00. M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal effectua ensuite une présentation du bilan, la fortune nette étant de Fr. 2'513'757.20 au 31.12.2017.

Après lecture des rapports de l'organe de révision, la fiduciaire Hervest, et de la Commission financière par M. Daniel Bornoz, son président, l'assemblée a été invitée à se prononcer. Mis au vote, les comptes de fonctionnement ont été approuvés par 27 voix, sans avis contraire et une abstention et les comptes d'investissement par 27 voix, sans avis contraire mais avec trois abstentions.



Mme Béatrice Furter présenta ensuite l'adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois ». Le Service des ambulances, géré par l'Hôpital Fribourgeois (HFR) par convention ne répondant plus aux services de base de ce dernier, la convention a été résiliée au 31.12.2017. Un groupe de travail *ad hoc* a analysé et étudié plusieurs possibilités et finalement une organisation a été mise en place pour l'exploitation du service, juridiquement chapeautée par une association selon la Loi sur les communes, permettant à ces dernières de déléguer leurs voix à des représentants. Cela a été validé lors d'une assemblée constitutive le 6 décembre 2017. Il n'y a pas eu de recours contre cette décision et les communes ont été ensuite invitées à approuver l'adhésion à l'association nouvellement créée. Mise en votation, celle-ci est acceptée par 28 oui, sans avis contraire et 6 abstentions.



Mme Béatrice Furter prend à nouveau la parole pour la présentation de la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse, acceptée par l'assemblée des délégués des communes. Un comparatif entre anciens et nouveaux statuts est projeté sur écran. Du fait de la constitution de l'association précitée, la tâche correspondant à la gestion des ambulances doit être supprimée des buts du Réseau Santé. Une modification de la limite d'endettement et du montant de la dépense est nécessaire dans le cadre de l'assainissement et la rénovation des bâtiments, ce qui permettra une plus grande marge de manœuvre. Ainsi, concernant les investissements, il a été proposé d'augmenter la limite de l'endettement de 10 à 30 millions, celle relative au compte de trésorerie demeurant inchangée à 2,5 millions. Quant aux dépenses soumises à référendum, il est proposé de passer de 2 à 5 millions pour un référendum facultatif et de 5 à 15 millions concernant un référendum obligatoire. Il a été précisé qu'actuellement, un montant de Fr. 7,134 millions est engagé dans la rénovation et l'assainissement susmentionnés. De nombreuses inquiétudes sont exprimées au regard de ces sommes importantes. Il a été répondu qu'il s'agit d'un plafond, d'une limite et non pas de décider d'une dépense hors norme. Finalement, il en va de la pérennité du service ainsi que du développement du CMV – Centre médical de la Veveyse. Un refus des communes serait préjudiciable à la population du district. Mise en votation, la modification des statuts du RSSV est acceptée par l'assemblée par 29 oui, sans avis contraire et 5 abstentions.

Au chapitre des divers, Mme la Syndique fait part des réflexions du Conseil sur les remarques et questions de l'assemblée de décembre. Tout d'abord le problème du son : il y a une résonance importante entre les parois et le son se perd dans le plafond. Des haut-parleurs latéraux ont été installés en test pour la présente séance. Cela semble concluant.

M. Dominique Cottet, conseiller en charge du dossier, signale qu'une expertise a été réalisée concernant la demande d'abaissement de la vitesse entre Bossonnens et Attalens et que le dossier est en cours d'examen auprès du canton. M. Raymond Sugnaux saisit l'occasion de remercier pour l'installation de potelets empêchant la sortie des véhicules du chemin de la Fontaine sur la route cantonale.

Concernant la disponibilité des objets soumis au législatif avant les assemblées, souhaitée par un citoyen, Mme Menoud informe de la mise en place d'une rencontre, le 1^{er} lundi du mois de 17h30 à 19h30, avec elle-même et le ou la responsable du dicastère si nécessaire, pour un échange informel afin de partager sur les sujets n'étant pas mis en ligne sur le site Internet ou à disposition des citoyennes et citoyens auprès de l'administration.

Le nouveau règlement relatif à l'évacuation des eaux usées suscite encore des interrogations. Mme la Syndique précise que celui-ci a été adopté par le législatif et validé par les services cantonaux. Bien que les taxes soient élevées, elles correspondent aux besoins de la commune. Ce règlement est évolutif et sujet à adaptation, ce qui est prématuré car il est trop jeune et répond à la situation actuelle. Elle indique d'autre part qu'une réduction des taxes pourrait être envisagée à futur, pour autant que la réserve à constituer soit suffisante mais cela ne pourra pas se faire sans une nouvelle modification du règlement. M. Daniel Golay, conseiller en charge du dossier donne différentes informations en relation avec les taxes perçues, difficilement comparables entre les communes, cela dépendant de la réserve à constituer. Ainsi, pour Bossonnens, elle s'élève à Fr. 25'029'300.00 et le montant mis en réserve se monte à Fr. 117'000.00 pour 2016 et à Fr. 268.000.00 pour 2017. D'autre part, 75 % des communes ont adopté leur règlement sur l'évacuation des eaux. Un citoyen met en cause la comptabilisation de l'imputation de l'amortissement et des intérêts concernant l'épuration à la suite de quoi MM. Vaucher, boursier, et Fischetti, conseiller en charge des finances, fournissent les explications nécessaires.

Mme Menoud, syndique donne encore diverses informations, telles que l'ouverture des inscriptions au groupe de jeux Scoubidou, ainsi que la constitution du Conseil des parents, remplaçant la Commission scolaire dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, ce sujet faisant l'objet d'une information séparée dans le présent journal.

La nouvelle loi scolaire stipule qu'un nombre de 8 classes est nécessaire afin de maintenir un cercle scolaire indépendant. A Bossonnens, cela éviterait que la commune ne doive participer à des frais de transports lourds pour les finances communales. Une demande justifiée avec un récapitulatif des futures constructions et de la prévision des effectifs sera adressée à la Direction compétente, afin qu'elle puisse statuer sur l'avenir de notre cercle scolaire.

Un vote consultatif concernant la pré-étude de fusion de communes sera soumis aux électrices et électeurs lors du prochain scrutin fixé au 10 juin. Mme Menoud encourage les personnes concernées à donner leur avis.

Les travaux d'aménagement d'un giratoire provisoire au carrefour de la gare, à charge du canton, prévus à l'automne dernier puis ce printemps, sont repoussés à cet automne. Cela s'explique par le fait qu'ils seront groupés avec la création d'un passage pour piétons entre la gare et la route de Chesau, avec un bout de trottoir, les TPF participent à cet aménagement à hauteur de Fr. 18'000.00.



Il n'a pas été possible de soumettre les nouveaux statuts du cycle d'orientation à l'approbation de l'assemblée, la documentation correspondante n'étant pas disponible. Cet objet sera traité lors d'une assemblée extraordinaire le 2 juillet.

Mme Menoud met un terme à l'assemblée en remerciant l'assistance pour sa participation active et pour la confiance accordée au Conseil communal.

Elle témoigne également sa gratitude à ses collègues, ainsi qu'au personnel ayant travaillé à la préparation de cette séance et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Le procès-verbal complet de cette assemblée a été mis en ligne sur le site Internet communal <http://www.bossonnens.ch>.



PETITE ENFANCE, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ÉCOLE : DIFFÉRENTES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES **SÉBASTIEN PILLER**

Voilà en quelques lignes, un résumé des différents dossiers qui sont actuellement en cours de discussion au sein du conseil communal concernant les différentes structures touchant la petite enfance et l'accueil extrascolaire.

L'AES (Accueil extrascolaire)

L'année dernière, le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg) a accordé à notre commune une autorisation exceptionnelle afin que nous puissions accueillir jusqu'à 36 élèves lors des unités de midi. « Cette dérogation est la dernière que nous vous accordons. Vous devez maintenant trouver une solution pérenne qui vous permettra de vous mettre en conformité avec la LtSE (Loi sur les structures d'accueil extra-familial de jour). » Voilà la condition associée à cette autorisation. Cette mise en conformité concerne essentiellement deux points :

- **Le nombre de m².** La LtSE demande 3 m² par personne (enfants + personnel encadrant). La salle des sociétés, qui est utilisée par l'AES notamment lors des repas, faisant 62 m², on comprend vite que nous sommes largement en dessous de cette surface minimale. Pour nous mettre en conformité et pour augmenter notre capacité, il n'y a pas de miracle : nous devons trouver ou créer des m² supplémentaires.
- **L'aménagement des locaux.** L'AES doit avoir des locaux plus adaptés, qui lui soient dédiés de manière permanente. Ces locaux doivent être aménagés de manière à offrir des zones différentes correspondant aux activités des enfants (zones de jeux, repos, repas, lecture, etc.). Actuellement, la salle des sociétés étant utilisée les matins et les après-midi par l'école, mais également les soirs et les week-end par les sociétés, le matériel de l'AES doit constamment être rangé, puis ressorti, pour ne pas déranger les autres utilisateurs de la salle. Elle ne répond donc pas aux critères imposés par le SEJ.

La participation des enfants à l'AES croît d'année en année, surtout pour les unités de midi. A titre d'exemple, durant l'année scolaire 2016-2017, nous avons quelquefois des pics de 32 élèves à midi, notamment les mardis et les jeudis. Durant l'année en cours, nous avons très régulièrement 36 élèves et nous avons dû refuser des enfants inscrits en irrégulier. Pour l'année scolaire 2018-2019, nous avons déjà atteint les 36 élèves inscrits pour le jeudi à midi et nous avons dû créer une liste d'attente sur laquelle se trouve actuellement 1 enfant et 3 autres inscrits en irrégulier (un jeudi sur deux). Cette tendance est certainement une conséquence du fait qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales et de familles dont les deux parents travaillent. Ces quelques chiffres permettent aisément de se rendre compte de l'importance et de l'urgence à trouver une solution d'extension à notre AES.

La crèche « Le Chat botté »

La crèche accueille, quant à elle, les enfants dès leur naissance et jusqu'au début de leur scolarité obligatoire. Depuis 2003, la capacité est de 15 places et dépend également de la surface à disposition dans les locaux. Cette capacité est insuffisante pour couvrir la demande croissante des jeunes parents, probablement pour les mêmes raisons que celles précitées. Ainsi, les listes d'attente ont atteint des nombres record ces dernières années. Il y a actuellement plus de 40 enfants en attente d'une place de crèche.

La crèche est donc confrontée au même problème que l'AES : ses locaux ne peuvent techniquement pas être agrandis, et donc le nombre de places ne peut pas être augmenté. A cela s'ajoutent des difficultés liées à la configuration des lieux (à la base un appartement avec sous-sol). Voilà quelques exemples : pas d'endroit pour garer les poussettes, des dortoirs au sous-sol, des escaliers en colimaçon, etc. Heureusement, Madame Catherine Girardin, la directrice de la structure, fait preuve d'ingéniosité pour gérer au mieux et offrir un accueil de qualité aux enfants. Néanmoins, le nombre de places reste insuffisant.



Les abords de l'école

Le nombre toujours croissant de parents amenant leurs enfants à l'école pose des problèmes de sécurité et de fluidité aux alentours directs du bâtiment scolaire. La première difficulté est liée au fait que le parking est en impasse. Ainsi les parents doivent entrer dans le parking, faire demi-tour, déposer leur(s) enfant(s), puis ressortir du parking. Ils font alors face à la deuxième difficulté : la visibilité lorsqu'ils reprennent la route cantonale. Les enfants et les voitures provenant de la gare sont masqués par la haie jusqu'au dernier moment. Le personnel surveillant de l'école a notamment pu observer que plusieurs accidents ont été évités de justesse au cours de ces dernières années.

Le groupe de travail

Pour répondre à ces différentes problématiques de manière pragmatique et efficiente, un groupe de travail *ad hoc* a été mis sur place. Il est composé des personnes suivantes :

- Catherine Girardin, directrice de la crèche « Le chat botté »,
- Bettina Sager, directrice de l'AES et du groupe de jeu « Le Scoubidou »,
- Christophe Monnard, responsable d'établissement de l'école,
- Gilbert Coquoz, entrepreneur,
- Roger Metzger, architecte,
- Anne-Lyse Menoud, syndique et conseillère communale en charge des écoles,
- Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances,
- Sébastien Piller, conseiller communal en charge de la petite enfance.

Les objectifs de ce groupe de travail sont :

- Répondre aux besoins des citoyens en terme de capacité et de qualité des accueils,
- Améliorer l'efficacité en créant des synergies et mutualisant certains locaux,
- Centraliser les différentes structures dédiées à la petite enfance pour faciliter la dépose des enfants,
- Offrir des solutions conformes aux exigences légales,
- Améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation autour de l'école,
- Résoudre la problématique de parage de la crèche,
- Contenir l'investissement nécessaire.

Dans un premier temps, le groupe s'est concentré sur l'élaboration d'un cahier des charges qui permettrait à chacune des structures de répondre aux besoins ainsi qu'aux exigences légales. Cette phase étant maintenant terminée, le groupe travaille aux différentes solutions envisageables. Il est encore trop tôt pour en parler, mais il est bien entendu qu'une attention toute particulière est accordée aux conséquences financières que de tels projets impliqueraient.

Le terrain de la « Maison Musy »

Une des pistes évaluées par le groupe de travail consistait à racheter, puis rénover, la maison sise à la route de Vevey 23. Une visite de cette vieille maison abandonnée a permis de se rendre compte de la vétusté et de l'ampleur du travail pour la rénover et la rendre conforme aux réglementations en vigueur. Cette option a donc été abandonnée. Néanmoins, bien que la maison n'ait pas de valeur, le terrain sur lequel elle se trouve, à proximité directe de l'école, offre quant à lui un potentiel de développement de la zone école très intéressant. Il permettrait en outre d'améliorer considérablement la fluidité et la sécurité du parking de l'école, avec une sortie qui pourrait se faire sur la route En-Chemins.



Le terrain étant en vente, le Conseil communal souhaite ne pas passer à côté de cette opportunité unique d'étendre la surface à disposition dans la zone école pour ensuite permettre de pouvoir amener une réponse aux problématiques précitées. Ainsi, après discussions avec les propriétaires actuels, un accord a été trouvé et la commune de Bossonnens peut en acquérir les 1'300 m² pour un prix de CHF 430'000.-, ce coût comprenant le terrain, la démolition de l'immeuble et les frais de notaire. Le crédit d'investissement de CHF 430'000.- sera donc voté en assemblée communale extraordinaire le 2 juillet 2018.



LE CONSEIL DES PARENTS DU CERCLE SCOLAIRE DE BOSSONNENS EST CONSTITUÉ

ANNE-LYSE MENOUD

La loi sur la scolarité obligatoire entrée en vigueur le 1^{er} août 2015 a signé la fin du mandat des commissions scolaires, avec toutefois la possibilité offerte aux communes de les maintenir. Au vu de l'obligation d'introduire un Conseil des parents et afin d'éviter de multiplier les commissions, les autorités communales de Bossonnens, en accord avec le responsable d'établissement, n'ont pas souhaité maintenir cette commission.

En effet, l'article 31 de la nouvelle loi scolaire précise que chaque établissement doit comprendre un Conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves fréquentant l'établissement, du responsable d'établissement, d'une personne au moins représentant le corps enseignant et de personnes représentant les autorités communales.

Suite à une recherche de candidatures menée conjointement entre le Conseil communal et la direction d'établissement, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil des parents du cercle scolaire de Bossonnens a été mis en place.

Le Conseil des parents siège au moins 2 fois par année. Organe consultatif (il n'a pas de compétence décisionnelle), il sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Espace d'échanges et de propositions, il peut également remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et, après

concertation avec le responsable d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Il est composé de 7 membres, à savoir :

4 parents d'élève,

- Madame Céline Morin, présidente,
- Madame Anne-Catherine Emonet, vice-présidente,
- Madame Séverine Metzger, secrétaire,
- Madame Sylvia Pereira De Oliveira, membre ;

Le responsable d'établissement,

- Monsieur Christophe Monnard ;

La représentante du corps enseignant,

- Madame Noémie Vaucher ;

La représentante du Conseil communal,

- Madame Anne-Lyse Menoud, en charge du dicastère des écoles.

Le Conseil communal et le responsable d'établissement remercient chaleureusement ces personnes pour leur engagement. Ils se réjouissent d'ores et déjà de leur future collaboration et leur souhaitent beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leurs nouvelles tâches.

SAMARITAINS – SECTION BASSE-VEVEYSE

La section Basse-Veveyse (Attalens et environs) des Samaritains a été fondée en 1941.

Elle organise les dons du sang, ainsi qu'un cours de sauveteurs, 2 à 3 fois par an pour les permis de scooter et de voiture.



Une formation de premiers secours est mise sur pied pour les entreprises. La société est à disposition pour une formation, sur demande, à partir de 10 personnes.

Tout le monde est le bienvenu pour intégrer la section. Pour cela, veuillez contacter un membre du comité ci-contre.

Le comité est composé des personnes suivantes :

Présidente	Mme Sabrina Tâche chemin du Crêt 3, 1615 Bossonnens 079 764 78 34 sabrinatache16@gmail.com
Secrétaire	Mme Arlette Savoy chemin de la Chaussia 17, 1616 Attalens 076 343 28 15 arlette.savoy@bluewin.ch
Caissière	Mme Andrea Savoy Au Raiffort 8, 1616 Attalens 079 530 92 47 anbasavoy@gmail.com
Monitorat	Andres Savoy et Pascal Seydoux, Porsel



**90 ANS MME GERMAINE GLAUSER****LUCIEN MOGNETTI**

C'est le 23 mai 2018, précisément le jour de son anniversaire, que Mme Germaine Glauser a reçu la visite d'une délégation du Conseil communal, composée de Mme Sandra Tache, secrétaire communale, ainsi que de MM. Sébastien Piller et Daniel Golay, conseillers communaux, venus passer un petit moment avec la jubilaire et sa famille à l'occasion de ses 90 ans.

M. Piller lui transmet les sincères félicitations du Conseil communal et les vœux les plus chaleureux, porteurs de joie, d'épanouissement et de santé pour les jours à venir !

Dernière d'une fratrie de sept enfants, après Marcel, Alphonse, Maxime, Henri, Georges et Simone, Mme Germaine Glauser a vu le jour en 1928 à Sainte-Croix, dans le canton de Vaud, dans le foyer de Marie-Césarine et Maxime Egger. Elle a passé sa plus tendre enfance dans la ferme familiale à Carrouge, faisant aujourd'hui partie de la commune de Jorat-Mézières.

Le 30 décembre 1949, elle se marie avec Fritz Glauser et fonde une famille qui accueillera l'année suivante, Francis le 1^{er} mai 1950, suivi de Robert le 31 mars 1951.

Son mari était bien occupé entre son emploi de chauffeur de camion et ses activités de fente de bois, ainsi que d'aiguisage de couteaux. Lorsque la possibilité lui était offerte, elle le secondait volontiers dans l'accomplissement de ces tâches.

Les journées de Mme Glauser étaient également bien remplies. En plus de tenir parfaitement le ménage familial et de s'occuper de ses deux garçons, elle faisait divers travaux ménagers dans d'autres foyers, afin d'arrondir les fins de mois.

M. et Mme Glauser quittèrent Mézières en 1979 pour s'installer quelques kilomètres plus loin, à Servion.

La retraite de Fritz arrivée, le couple prit de la hauteur en déménageant à Isérables, en Valais, où ils passèrent de nombreuses années heureuses à profiter des plaisirs et du calme de la montagne.

Après une longue maladie, Fritz Glauser décéda le 8 février 1998. Mme Glauser restera encore quelques années à

Isérables, avant de redescendre en plaine, à Bossonnens, afin de se rapprocher de ses enfants.

Depuis le 4 mai 2016, Mme Glauser réside au home Le Chatelet à Attalens.

Nul doute que ce furent 90 années de vie bien remplies, faites de joie et de satisfaction, mais également de travail et de moments difficiles que la nonagénaire a affrontés avec force et courage.



Citant Eleanor Roosevelt : « Hier c'est de l'histoire... Demain c'est le mystère... Aujourd'hui c'est un cadeau », M. Piller termina sa petite allocution de circonstance en exprimant les plus vives félicitations à l'occasion de ce grand anniversaire et invitant la nonagénaire à savourer ce moment en espérant que celui-ci lui laissera de beaux souvenirs.

Un petit cadeau et un bouquet de fleurs lui furent ensuite remis au nom des autorités communales de Bossonnens, en remerciant de tout cœur Mme Glauser d'avoir permis à ses représentants de passer un moment en sa compagnie et lui souhaiter le meilleur pour les jours, semaines, mois et années à venir.

MEDHOME – NOUVEAU SERVICE DE MÉDECINE À DOMICILE EN VEVEYSE**MED+HOME**
MÉDECINS À DOMICILE

Un nouveau service médical de proximité assuré par une équipe de médecins qualifiés a été mis en place en Veveyse, à l'instar d'autres districts.

MedHome, médecins à domicile, assure les urgences non vitales dans la mesure où le médecin traitant ne peut prendre

en charge son patient, 7 jours sur 7, de 7h00 à 23h00. Ces prestations sont prises en charge par toutes les assurances de base.

Contact : Tél. : 026 6 700 700 – www.med-home.ch

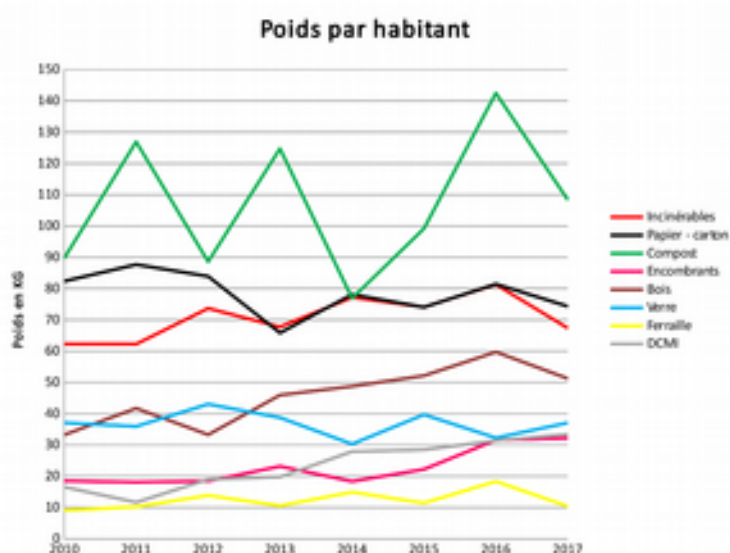




DÉCHETS – QUELQUES CHIFFRES

DANIEL GOLAY

Comme nous l'avons déjà publié quelquefois, nous vous communiquons ci-dessous la récapitulation des quantités de déchets à la fois totale et par habitant collectées depuis l'année 2010. Vous y trouverez également les coûts totaux pour chaque catégorie de déchets ainsi que le coût que cela représente pour chaque habitant.



Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre les efforts afin de diminuer les tonnages ou dans tous les cas à tout faire pour qu'ils n'augmentent pas.

Récapitulation coûts et volumes de 2010 à 2017									
	Années	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
	Nombre habitants	1'495	1'478	1'491	1'462	1'443	1'425	1'384	1'358
Incinérables	Tonnage	100.69	120.16	110.48	112.82	97.77	105.01	86.18	84.53
	Coût total	25'160.83	28'366.00	24'217.40	23'804.20	21'119.15	21'488.30	17'563.62	17'724.40
	Coût / habitant	16.83	19.19	16.24	16.28	14.64	15.08	12.69	13.05
	Kg / habitant	67.35	81.30	74.10	77.17	67.75	73.69	62.27	62.25
Encombrants	Tonnage	48.10	46.68	33.12	26.84	33.44	26.32	25.11	25.12
	Coût total	11'760.60	11'796.10	8'340.71	7'843.74	9'931.16	7'801.92	6'872.04	7'209.22
	Coût / habitant	7.87	7.98	5.59	5.37	6.88	5.48	4.97	5.31
	Kg / habitant	32.17	31.58	22.21	18.36	23.17	18.47	18.14	18.50
Papier - carton	Tonnage	111.12	120.40	110.40	114.22	94.98	119.62	121.36	111.84
	Coût total	1'130.76	1'366.20	1'462.54	916.27	810.65	883.22	-317.95	491.40
	Coût / habitant	0.76	0.92	0.98	0.63	0.56	0.62	-0.23	0.36
	Kg / habitant	74.33	81.46	74.04	78.13	65.82	83.94	87.69	82.36
Compost	Tonnage	84.96	107.24	93.06	89.56	70.64	96.58	97.42	83.31
	Coût total	9'366.45	11'664.17	10'101.28	10'060.24	8'896.78	11'750.06	11'061.36	9'599.64
	Coût / habitant	6.27	7.89	6.77	6.88	6.17	7.89	7.99	7.02
	Kg / habitant	56.83	72.56	62.41	61.26	48.95	67.78	70.39	61.35
Branches	Tonnage	77.00	101.36	54.81	27.84	109.41	79.71	78.28	38.50
	Coût total	10'482.84	13'953.60	7'399.35	3'083.40	15'618.80	4'050.18	10'296.28	5'404.70
	Coût / habitant	7.01	9.44	4.96	2.11	10.82	2.81	7.44	3.98
	Kg / habitant	51.51	69.91	36.76	19.02	75.82	55.46	56.56	28.35
Bois	Tonnage	76.58	88.27	77.79	71.26	66.32	47.45	57.78	45.12
	Coût total	12'300.77	14'031.79	12'457.58	11'611.30	10'971.07	8'093.52	9'432.29	7'279.74
	Coût / habitant	8.23	9.49	8.36	7.94	7.60	5.68	6.82	5.36
	Kg / habitant	51.22	59.72	52.17	48.74	45.96	33.33	41.75	33.23
Verre	Tonnage	55.46	47.74	59.20	44.28	55.92	61.36	49.78	50.35
	Coût total	3'254.90	2'713.18	3'376.08	2'601.07	3'691.01	3'068.06	2'476.87	2'776.36
	Coût / habitant	2.18	1.84	2.26	1.78	2.56	2.15	1.79	2.04
	Kg / habitant	37.10	32.30	39.70	30.29	38.75	43.06	35.97	37.08
DCMI	Tonnage	50.00	46.42	42.43	40.81	28.58	27.10	16.14	22.51
	Coût total	3'191.40	3'052.21	2'718.88	2'585.69	1'823.99	1'944.65	949.06	1'405.45
	Coût / habitant	2.13	2.07	1.82	1.77	1.26	1.36	0.69	1.03
	Kg / habitant	33.44	31.41	28.46	27.91	19.81	19.02	11.66	16.58

ENSEMBLE POUR UNE CAMPAGNE PROPRE

UNION SUISSE DES PAYSANS

Depuis longtemps, l'abandon de déchets sauvages n'est plus seulement un problème dans les villes, les parcs et les trains. Les déchets et les crottes de chien qui souillent les prés et les champs ont pris une ampleur considérable ces dernières années. Cela n'est pas très ragoûtant, occasionne beaucoup de travail et met en péril les animaux !

C'est pourquoi l'Union suisse des paysans et la Communauté d'intérêts « Pour un monde propre » (IGSU) ont lancé en 2013 la campagne « Ensemble pour une campagne propre ! ».

Les vendredi 14 et samedi 15 septembre 2018, l'agriculture se mobilisera également à l'occasion des deux journées nationales « Clean-Up-Days » de l'IGSU. Si vous souhaitez organiser quelque chose avec les agriculteurs, prenez contact avec la Chambre fribourgeoise d'agriculture.

Nous vous remercions cordialement de votre soutien pour une campagne propre et des animaux de rente en bonne santé.



28 AVRIL 2018 - 1^{ER} REPAIR CAFÉ À BOSSONNENS

DANIEL GOLAY



C'est en effet le 28 avril dernier que la Commission de l'énergie de Bossonnens organisait le 1^{er} Repair Café en Veveyse.

Nous vous avons décrit le processus et l'objectif de cette manifestation dans nos éditions N° 70 de décembre 2017 et N° 71 de mars 2018. L'expérience a été positive et a rencontré un vif succès.

Reportage.



La Commission de l'énergie avait décidé de débiter la journée à 10 heures et le nécessaire avait dès lors été entrepris pour que tout soit organisé et que chacun soit à sa place pour accueillir les premiers « clients ».



Et on peut dire heureusement que tous les bénévoles ont joué le jeu !

En effet, la journée a débuté sur les chapeaux de roue avant l'heure prévue pour les premiers « clients », et les réparateurs n'ont pas arrêté jusqu'après l'heure de fermeture, avec à peine 45 minutes entre 12h30 et 13h15 durant lesquelles ils ont pu souffler quelque peu.

Succès total donc pour cette première expérience où plus de 70 fiches de réparation ont été enregistrées. On a vu passer des appareils provenant de l'informatique, de l'électronique et de l'électroménager.

Les réparateurs ont pu à chaque fois poser un diagnostic en identifiant l'origine du défaut qui avait été constaté, et, s'ils en avaient la possibilité, en effectuer la réparation. Sinon ils devaient malheureusement prendre acte que l'appareil était en fin de vie et qu'il n'était plus possible de faire quelque chose.

Quelques vélos, de même que des vêtements ont pu retrouver une nouvelle jeunesse grâce au talent de mécaniciens hors pair ou la magie d'une habile couturière, tout cela pour le bonheur et la joie de leurs propriétaires.



À relever qu'une buvette avait également été prévue, ce qui a permis à plusieurs personnes de partager quelques instants autour d'une table : un autre côté agréable d'une telle journée.

La Commission de l'énergie tient encore à remercier les réparateurs et couturières d'avoir mis leur talent et leur temps au service de la population et, fait à souligner, de manière bénévole, durant toute cette journée. Un grand merci également à tous les clients de la journée avec qui les organisateurs ont pu avoir un retour positif de cette expérience qui sera renouvelée l'année prochaine.

BOSSONN'ART AU CHÂTEAU

HENRI ANDRÉ



Au départ, le Vieux-Bourg était une pépinière d'artistes locaux : Marc Braso (peintre et sculpteur), Jean-Daniel Cart (peintre), Eliane Frasnetti (peintre) et Claudia Nussbaum (céramiste). Avec d'autres habitants du quartier, ils mettent sur pied l'Association des Amis des Arts et du Vieux-Bourg sous l'impulsion de Raymond Sugnaux.

La première journée des artistes — c'était en 2011 — s'organise autour de la maison de ce dernier. Au fil des ans, l'amitié et une passion commune pour les arts animent le comité organisateur. La structure de la fête se modifie, se développe, s'étirant sur deux semaines et s'illuminant dès le soleil couché.

Actuellement, ce comité regroupe sept personnes sous la houlette de Dominique Dévaud, présidente et ancienne habitante du Vieux-Bourg. Chacun y a sa place et apporte sa contribution : repérage des lieux, liens avec les artistes, intendance, recherche de partenaires, publicité...

Bossonn'Art, ce sont deux semaines d'exposition de sculptures de renom et une journée regroupant divers artistes, peintres, sculpteurs en tout genre, céramistes ou encore photographes. Deuxième exposition sous cette appellation. En effet, depuis 2015, l'Association des Amis des Arts et du Vieux-Bourg est officiellement renommée « Bossonn'Art ».



Lors de l'édition 2016, l'invité était Raoul Thonney et ses créations monumentales mesurant de 2 à plus de 10 m de hauteur (photo de première page). Il avait fallu une grue pour installer ses sculptures. Cette année, c'est Dominique Andreae, un artiste fidèle et présent depuis le début de l'aventure, qui sera l'hôte d'honneur. Vous pourrez découvrir ses créations animalières en métal, grandeur nature.

Changement de lieu pour les peintres puisque la fête se déplacera le long des ruines avec « Bossonn'art au Château ».

Enfin, changement de période : les sculptures seront visibles du 3 au 15 septembre. La nuit tombera plus tôt qu'en juin, période traditionnelle de la manifestation. Cela donnera à chacun l'occasion de flâner et d'admirer les sculptures illuminées à la nuit tombée. Quant à la journée officielle, accueillant les peintres, elle aura lieu le dernier samedi, soit le 15 septembre.

Dernière nouveauté : parmi les exposants prévus, il y aura le Bosson'Info avec des photos prises à l'occasion de reportages.

Petite info : si vous êtes amateur d'art, la tête pleine d'idées, que vous avez une soirée tous les deux mois à consacrer à un groupe sympa dans le but d'organiser une nouvelle fête, vous êtes le bienvenu. N'hésitez pas à consulter le site « bossonnart.ch » et à prendre contact avec le comité.



**LA COMÉDIE MUSICALE IMPROVISÉE : UN SPECTACLE ORIGINAL BIENTÔT À BOSSONNENS****DANIEL GOLAY**

Les habitants de Bossonnens et des environs auront la chance de pouvoir assister à un spectacle à la fois unique et très original le 6 octobre prochain dans la salle de gymnastique de l'école transformée pour l'occasion en salle de spectacle avec une scène sur laquelle 5 comédiens et 1 musicien vont réussir à divertir le public avec des scénarios dont le point de départ aura été donné par les spectateurs. Brève description.

Imaginez un instant qu'au moment où la scène s'illumine, vous vous trouviez en face de 5 comédiens et qu'un vous demande de lire le texte du dernier message que vous avez reçu sur votre téléphone portable, qu'un autre demande le menu qu'a commandé une spectatrice lors de son dernier passage dans un restaurant et qu'un troisième et dernier demande à un autre spectateur l'endroit où il rêve de passer des prochaines vacances.

Et le spectacle va démarrer sur les bases de ce scénario et au fur et à mesure que le spectacle avance, vous allez découvrir le restaurant de la spectatrice dégustant son menu, vous vous retrouvez plus tard dans le souk d'Istanbul où le dernier spectateur rêve de passer quelques jours. Et cela après moult péripéties dues et amenées avec beaucoup d'ingéniosité et de talent par un ensemble de comédiens.

À noter que certains passages se feront en musique grâce à un musicien qui lui aussi improvisera une mélodie en accord avec le ton que le ou les comédiens donneront aux paroles du chant qu'ils entameront. Une bonne raison d'avoir baptisé cette troupe « La Comédie Musicale Improvisée ».

Certainement que les jeunes comédiens que vous aurez le plaisir de voir sur scène vous sont encore presque inconnus à ce jour. Mais ne vaut-il pas la peine de se souvenir que lors du festival de Morges-sous-rire en 2005, le formidable magicien et homme de scène Eric Antoine a présenté son spectacle dans une petite salle où les organisateurs avaient demandé aux bénévoles de venir garnir les rangs afin de remplir les sièges ? Ces spectateurs privilégiés ont la chance de pouvoir dire aujourd'hui « j'y étais et j'ai pu le voir de près !!! »



Vous l'avez compris, il n'y a plus à hésiter, alors réservez d'ores et déjà votre soirée du 6 octobre prochain pour un bon moment de divertissement original que vous ne regretterez pas.

Et si vous deviez rater Alain Morisod à la TV, vous aurez toujours l'occasion de le revoir grâce à la touche « Replay » de votre télécommande.

1^{ER} AOÛT À BOSSONNENS

Suivant le tournus établi avec nos voisines d'Attalens et Granges, notre commune aura le plaisir d'organiser la fête nationale millésime 2018, en collaboration avec le FC Bossonnens.

Si le programme définitif n'est pas encore disponible, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le traditionnel discours sera prononcé par M. Jean-François Steiert, conseiller d'État fribourgeois.

**LUCIEN MOGNETTI**

Concernant l'animation, une production de la fanfare régionale est prévue, ainsi qu'un feu d'artifice qui sera allumé à la nuit tombée. Quant à la partie récréative et musicale, celle-ci sera assurée par Elodie Genoud et son accordéon.

Il sera possible de se restaurer sur place. Venez nombreux fêter en famille !

Une information sera diffusée à tous les ménages en temps opportun.



RÉCEPTION COMMUNALE

LUCIEN MOGNETTI



Perpétuant une tradition initiée en 2012, le Conseil communal a invité les diverses personnes œuvrant pour la collectivité publique à une soirée conviviale ayant eu lieu le 26 avril dernier à la salle polyvalente de notre école.



Ainsi les membres des diverses commissions communales, l'accueil extrascolaire, les enseignants, les représentants de la Société des enfants des écoles (SENEC), le personnel communal et les autorités, environ une soixantaine de personnes, se sont retrouvés pour un moment sympathique.



Lors de sa brève allocution, Mme la syndique Anne-Lyse Menoud apporta les cordiales salutations du Conseil communal et remercia chaleureusement celles et ceux travaillant pour le bien de la communauté.



Comme chaque année, ce fut ensuite un moment agréable et gustatif au cours d'un apéritif dînatoire préparé par Gilles, boulanger-traiteur à Châtel-St-Denis. Un régal tant pour les yeux que pour les papilles.



Merci aux participants et aux organisateurs pour cette sympathique et amicale rencontre.

ARRÊTER DE FUMER, VOUS Y PENSEZ ? CIPRET FRIBOURG – PRÉVENTION DU TABAGISME

LIGUES DE SANTÉ

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET s'emploie, entre autres, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ? Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite. Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

Coaching individuel ou cours en groupe stop-tabac en 4 séances, conseils ponctuels ou soutien personnalisé :

CIPRET : 026 425 54 10 – www.cipretfribourg.ch.





PETIT ESPACE LITTÉRAIRE - MAURICE CHAPPAZ, ÉCRIVAIN VALAISAN (1916 – 2009)

MARISE ANDRÉ

M. Chappaz est en colère. Extrait de la préface :

« Dans les années 1980, le Valais se développe à coup de pelles mécaniques, sans plans d'aménagement précis ; tout est permis pourvu que cela rapporte et enrichisse. Dans le poème qui suit, ce n'est ni à la mélancolie, ni à la contemplation que Chappaz nous invite, mais à un réquisitoire, un acte d'accusation : celui de la toute-puissance de l'argent face aux beautés du monde. »

Capitale du désert

Les oiseaux de proie se partagent
le champ de bataille en hommes d'affaires
ayant traversé le désert
où discutent les nouveaux brins d'herbes.

Si j'étais là, j'écouterais le silence.

Et il y a des millions d'œufs
ainsi que de petits ciels
dans les cavernes fraîches.

Pourquoi suis-je heureux ?

Je suis aussi une bête,
je suis aussi un paradis.

Les files d'hommes entrant à l'usine
comme au lasso

tentaient de prendre les derniers jeunes gens
— eux les hirsutes.

Et les ouvriers s'appuyaient aux guichets
tels des faucons apprivoisés
avec un capuchon qui tombait sur l'œil.

C'est alors qu'il y eut la grande crise
que je souhaitais :

ces catastrophes, ces famines,
abondances et errances.

Promoteur décidé du ciel bleu,
un des rapaces très chevalier du moyen âge
sur une borne fontaine
dit à un chat

qui flânait dans la ville empoisonnée
par le travail :

« Ils ont tous crevé sans religion. »

Les montagnes à midi
sont comme de la boue bleue, de l'air pétri.

Moi j'entends les âmes qui tintent.

Évangile du désert
où pérorent les coquelicots.

Poème extrait de : Maurice Chappaz, *Les Maquereaux des cimes blanches*, éditions Zoé, 1994. Publié avec l'aimable autorisation des ayants droit de M. Chappaz et des éditions Zoé.



MARCHÉ DU TERROIR – PALÉZIEUX

Cette manifestation a lieu d'avril à novembre (relâche en août), le premier samedi du mois, au battoir de Palézieux, de 09h00 à 13h00. De nombreux producteurs de la région viennent y présenter et vendre leurs produits : légumes, escargots, pains, fromages, pâtisseries, miel, sirops et divers autres produits locaux. On y trouve également des artisans, céramistes, fleuristes, tourneur sur bois, venus aussi présenter leur production.



C'est un espace de rencontre très fréquenté et une animation particulière est organisée lors de chaque édition. Il est en outre possible de se restaurer sur place.

Dates et animations restantes en 2018 :

- 7 juillet Cor des Alpes,
- 1er septembre Troc jouets,
- 6 octobre Bougies,
- 3 novembre Chœur Crescendo.

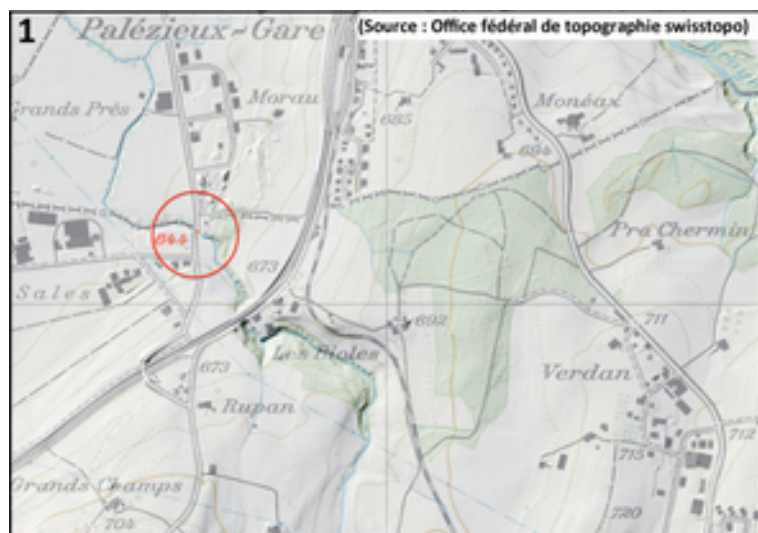




DES HAUTS ET DES BAS

HENRI ANDRÉ

La gare de Bossonnens est à quelque 729 m d'altitude. Mais où se trouve le point le plus bas de la commune ?



C'est tout simple : il s'agit de descendre la route des Biolles, de passer le passage à niveau des TPF et de buter contre les rails des CFF qui mènent à la gare de Palézieux. Là, il suffit de tourner à gauche, de croiser une première fois la Biorde, d'emprunter le pont qui enjambe les voies du chemin de fer et de redescendre la route de Pra Charbon qui mène de nouveau à la rivière. Le tracé de la Biorde est facilement repérable avec la forêt galerie qui la borde (photo 2) et détermine ainsi un microclimat particulier.



Le lit de la Biorde, c'est le point le plus bas de la commune (3) : 644 m indique le repère géodésique (1).



Et le point le plus haut ? Il est situé entre le quartier de Saint-Claude et le hameau de Vuarat.



Au départ de Saint-Claude, les chemins du Genièvre et de Nompra mènent au sentier du Châtelet qui borde, au sud, la zone boisée abritant les ruines du château. Pour une promenade pédestre, on peut aussi y parvenir par le chemin de la Chapelle et couper à travers le bois de la Tour via le sentier qui longe le canapé forestier. Le sentier du Châtelet serpente entre les courbes de niveau 800 et 805 m.

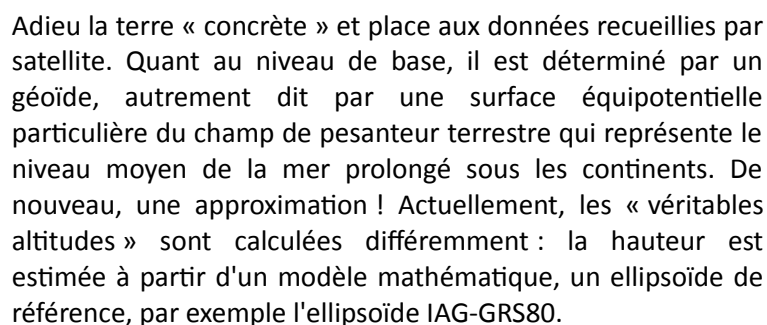
C'est dans ces parages qu'est le point culminant de Bossonnens, à hauteur du verger qui jouxte l'habitation terminant le chemin des Buchiers à Attalens (5). Ce point culminant peut aussi s'observer depuis le haut de Corcelles (6).



L'altitude indiquée résulte d'une convention décrivant l'élévation verticale d'un lieu ou d'un objet par rapport à un niveau de base.

Reste à définir la référence et à préciser ce qu'est le niveau de base. Traditionnellement, c'était le niveau de la mer. « *Altitude asl* » (*above sea level*) comme disent les anglo-saxons. Mais quel niveau ? Mer à marée basse, à marée haute, lors des grandes marées ? En baie du Mont Saint-Michel, il y a jusqu'à 15 mètres de différence entre basse et haute mer.





Quelle différence entre les deux approches, celle basée sur le géoïde et celle fondée sur l'ellipsoïde ? Globalement, le géoïde s'écarte de l'ellipsoïde d'une centaine de mètres au plus. « Au niveau suisse, les écarts par rapport à l'ellipsoïde de référence local atteignent des valeurs de ± 5 mètres », précise swisstopo.



Vous avez peut-être fait un bond le 15 mai dernier à 17h30. L'orage faisait rage, quand, sans crier gare, la terre a violemment tremblé. Pas de quoi mettre à bas ou endommager les constructions, mais assez pour faire s'entrechoquer la vaisselle et provoquer la stupeur et l'incompréhension. L'information n'a pas tardé à être confirmée par le service sismologique suisse : un séisme de magnitude 3,1 s'est produit à Châtel-Saint-Denis.

Vraiment ? Voici ce que donne le report des coordonnées sur la carte ci-contre : l'épicentre se trouvait juste au pied du mont Vuarat, au Clos Colliard à Attalens. C'est peut-être pour cela que la secousse a été si brusque et si courte. Le séisme a été ressenti jusqu'à Lausanne, avec même un témoignage à Yverdon. Le lendemain matin, à 11h32, nous avons eu droit à une réplique de magnitude 2,9 quasiment au même endroit.

AYMERIC DUPREZ



Vous trouverez tous les détails de ces événements sur le site du service sismologique suisse : www.seismo.ethz.ch.



FC BOSSONNENS – PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE FOOT**DANIEL BORNOZ**

« Tu m'attaches mes lacets ? ...
– Pardon ? ...
– Est-ce que tu peux m'attacher mes lacets ?...
– Comment ? Tu n'oublies rien ?...
– Est-ce que tu peux m'attacher mes lacets s'il-te-plait ?
– Très volontiers. 😊 »

Ceci est un des dialogues les plus courants entre un des mini-footballeurs et son entraîneur à l'école de foot de Bossonnens.

Oui : dire « bonjour » et « au revoir », « s'il-te-plaît » et « merci » font partie des règles de fonctionnement de notre école de football, tout comme il est demandé à nos petits joueurs de ramener le matériel à la fin de l'entraînement.



Le mercredi soir à 17h30, ce sont 28 petits gaillards nés entre 2009 et 2013 qui se présentent pour suivre l'entraînement dispensé par 4 entraîneurs un petit peu plus vieux ou expérimentés qu'eux, mais toujours très motivés.

En effet Loris Vernier et Alexandre Bürgy sont encore au CO à Châtel-Saint-Denis et ont rejoint le staff au début janvier 2018.

Né en 1988, Alexandre Giordano est présent en tant qu'entraîneur des juniors depuis de nombreuses années, mais de retour avec les petits depuis août 2017.

Le dernier n'est autre que le responsable de l'école de foot, soit Daniel Borno, entraîneur de nos juniors F ou E depuis 2007. Ce jeune homme de 58 ans fait la fierté de ses parents et le bonheur des enfants et de leurs supporters.

L'école de football de Bossonnens, c'est également une équipe de junior E, formée d'une douzaine de joueurs nés en 2007 et 2008.

Les entraîneurs sont Pierrick Suard et Laurent Blauenstein depuis deux ans pour le premier et quelques années supplémentaires pour le second, qui a commencé au FCB avec les plus jeunes.

Cette saison 2017-2018 est une belle cuvée pour nos juniors E puisqu'ils sont invaincus et ont remporté le championnat Glâne-Veveyse dans leur degré.

Le FC Bossonnens accepte tous les enfants âgés de 5 ans minimum et qui souhaitent faire du foot ou au moins faire un essai. Dans notre philosophie, tous les participants aux entraînements ont le droit de participer au tournoi des juniors F ou G, car l'essentiel est qu'ils puissent découvrir notre sport. Parfois cela est difficile pour eux et pour l'entraîneur, mais l'enrichissement est garanti pour tous et notamment pour les parents de nos petits qui peuvent se rendre compte que finalement ils ne sont pas aussi fragiles qu'ils l'avaient imaginé.

Nous espérons que cette présentation et les quelques photos qui l'accompagnent vous donneront l'envie de nous confier vos enfants pour la découverte du sport et de quelques règles de vie en société.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter Daniel Borno au 079 431 76 59.

Informations de base pour la prochaine saison

Reprise en août 2018

Junior F & G :

- Enfants nés en 2014 et ayant commencé l'école, jusqu'aux enfants nés en 2010,
- Entraînement le mercredi de 17h30 à 19h00 au terrain de foot de Bossonnens,
- Tournoi un samedi matin sur deux réunissant les clubs de la Veveyse.

Junior E :

- Enfants nés en 2008 et 2009 (et les filles nées en 2007),
- Entraînement : actuellement lundi et mercredi et match tous les samedis matin.

Toutes les tenues de match sont fournies et lavées par le club.

Indispensable pour les enfants : 1 paire de souliers de football et des protège-tibia.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir au bord de notre terrain, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.



**YFU - YOUTH FOR UNDERSTANDING : DÉCOUVREZ LE MONDE À LA MAISON !****Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? Alors tentez l'expérience de l'échange tout en restant à la maison !**

« Quand Daw* est arrivée chez nous en août, elle était extrêmement timide et réservée, et était moins autonome que les jeunes suisses de son âge », frissonnent Judit et Franziska au sujet de leur fille d'accueil thaïlandaise. « Aujourd'hui, près d'une année plus tard, Daw est devenue une jeune femme qui sait exprimer et affirmer ce qu'elle veut et ce qu'elle n'aime pas. »



Le temps passé avec Daw a été pour elles une expérience unique et inoubliable, poursuivent Judit et Franziska. « Nous avons pu apprendre beaucoup sur nous-mêmes, sur nos attitudes et notre vision des choses – et bien sûr, sur nous-mêmes en tant que Suisses. Nous avons parlé pendant un nombre incalculable d'heures (Daw sur la Thaïlande et nous sur la Suisse et vice versa), jusqu'à avoir fait le tour de tous les clichés et particularités de chacun et de les avoir expliqués. »

Chaque année, quelque 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année. Vous pouvez bien évidemment compter sur l'encadrement et le soutien de YFU durant toute la durée de l'échange.

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? N'hésitez pas à nous contacter sans engagement (031 305 30 60, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : www.yfu.ch.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.

* nom modifié

ÉCHANGES INFORMELS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL**LUCIEN MOGNETTI**

Plusieurs citoyens ont exprimé le désir d'être mieux informés des sujets traités par le Conseil communal. Afin de répondre favorablement à cette sollicitation, une rencontre est prévue le 1^{er} lundi de chaque mois, de 17h30 à 19h30, avec la syndique, accompagnée selon nécessité du conseiller communal en charge du dicastère concerné.

Alors, si vous souhaitez discuter, échanger, partager, vous renseigner sur un sujet ou un autre, n'hésitez pas à prendre rendez-vous, jusqu'au jeudi précédent à midi au plus tard, auprès de l'Administration communale pour une rencontre informelle.

Plusieurs options s'offrent à vous pour cela :

- Tél. : 021 947 44 88 durant les heures de bureau,
- @ : secretariat@bossonnens.ch ou conseil@bossonnens.ch,
- ou encore par courrier si vous le désirez.

Le Conseil communal se réjouit d'ores et déjà de ces échanges informels et espère que ceux-ci permettront de renforcer le lien entre les citoyens et les autorités communales.



MALIBU BAR, BAR COCKTAILS

Le nouveau gérant de l'endroit, Éric, nous reçoit très aimablement dans le lieu conçu et installé par lui. Il a repris cet espace tenu auparavant durant trois ans par des amateurs de *hard metal* et il l'a aménagé à son goût pour en faire un lieu chaleureux, convivial : un lieu où faire la fête. L'endroit comprend une cinquantaine de places assises et environ 150 debout ; il est pourvu de sièges confortables, on peut s'y asseoir dans des fauteuils et canapés agréables, en groupe ou en toute intimité.



Le clou, c'est un éclairage dynamique, fin : des lumières mouvantes dont la photo ne rend pas les mouvements et qui animent la pièce. Au pied du bar, on peut lire : « Aloha », ce qui signifie, dans les îles du Pacifique, « bonjour, bienvenue ». Sa compagne, Sonia, est de là-bas.



Éric a ouvert ce bar il y a sept mois. Il travaillait auparavant à Bulle dans des structures plus grandes. Il souhaitait un lieu plus « intime, restreint, humble... » et l'opportunité de Bossonnens lui a plu. Mais c'est dur de se faire une réputation et de se trouver une clientèle. « Je compte surtout sur la fréquentation régulière du bar par les habitants de Bossonnens, qui étaient impatients que le seul bar du village soit ré-ouvert », précise-t-il. Bienvenue au « pub de la convivialité ».

MARISE ET HENRI ANDRÉ



Il organise différentes soirées à thème : karaoké, « célibataires », salsa, *black music*, etc. Celles qui accueillent le plus de participants sont les « soirées célibataires ». Elles favorisent de belles rencontres et attirent des personnes des cantons de Vaud, Valais, Jura, Neuchâtel, Berne et Genève.

Au Malibu (prononcé « Malibou », comme dans les îles), vous pouvez déguster de bonnes bières (avis aux amateurs de foot, lieu idéal pour regarder la coupe du monde avec vos amis), du vin, du café. La spécialité d'Éric, ce sont les cocktails, avec ou sans alcool, qui au dire des clients sont délicieux. Le bar propose une carte de fidélité annuelle à 10 CHF qui offre une réduction de 5 % sur les consommations.



La musique diffusée est dansante, à la satisfaction de la clientèle du jour. La piste invite à la danse : c'est un plaisir !

Le bar Malibu est prêt à accueillir toutes formes de manifestations : des soirées privées diverses, des rencontres organisées par des entreprises... Hors éventuelle « soirée extra », il est régulièrement ouvert du mardi au samedi, dès 18 h, pour permettre à chacun de passer un moment agréable autour d'un bon verre.

GLACE DE LA FERME – M. ROLAND BOCHUD

ROGER METZGER



Roland Bochud propose des glaces, sorbets et vacherins glacés confectionnés avec des produits locaux tout en respectant les saisons pour « Glace de la Ferme ».



Cet artisan consacre 20 % de son temps, les mercredis, à la fabrication artisanale de glaces ainsi qu'aux nombreuses tâches administratives. Il est régulièrement aidé par la famille et les amis.

Son parcours professionnel débute par un apprentissage et la pratique de boulanger-pâtissier qu'il doit arrêter en raison d'une allergie à la farine. Il décide de se reconvertir en chauffeur poids lourd, sa principale activité encore à ce jour. Il garde néanmoins de cette expérience un immense plaisir à la création artisanale culinaire, spécialement les vacherins glacés.



Suite à la lecture d'un article, en 2008, il se lance dans la production de glaces avec le concept hollandais « Glace de la Ferme », présent dans toute l'Europe. Il a dû aménager un laboratoire dans sa ferme et investir en achetant leur matériel : machines, congélateurs. Les autres conditions sont d'utiliser leurs emballages et étiquetages ainsi que le respect des recettes de ce concept. En contrepartie, « Glace de la Ferme »

garantit une zone de distribution pendant 13 ans. Pour M. Bochud, ses produits sont en vente dans différents commerces de la Veveyse et de la Riviera. Il gère toutes les étapes de cette activité artisanale : l'achat des produits, la fabrication, la mise en pots, les commandes, l'administration et la livraison des glaces.



Son assortiment est composé d'une vingtaine de parfums respectant les saisons. Avec des fruits régionaux (fraise, abricot, cassis, citron, mandarine...) il confectionne des sorbets. Il prépare, également, des glaces à la vanille, au café, à la pistache, mais aussi au vin cuit ou à la cannelle. Toutes ces saveurs sont disponibles dans des contenants allant de 100 ml à 6 litres. Roland Bochud affectionne particulièrement la confection de vacherins glacés suivant les souhaits du client et décorés selon l'occasion (anniversaire, mariage, baptême). Il peut compter sur une clientèle fidèle.



Le dernier défi que Roland Bochud a relevé avec professionnalisme, c'est d'avoir confectionné et fourni le dessert, une tranche glacée, lors d'une soirée du Giron des musiques d'Attalens le mois passé, ceci représentant 37 mètres de glaces artisanales.



JOURNAL COMMUNAL AU 11 JUIN 2018

LUCIEN MOGNETTI

CARNET ROSE

Dovi Jacob, fils de Laetitia et Carlos, né le 16 mai 2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Crettaz Françoise, née le 22 juin 1961, décédée le 14 mars 2018

ANNIVERSAIRES PARTICULIERS – 80 ANS

Mme Fernande Bellotti, née le 18 août 1938

Mme Lucienne Baehler, née le 18 septembre 1938

COMMUNIQUÉ DES CFF – COMMENT SE DÉPLACER DURANT L'INTERRUPTION LAUSANNE–PUIDOUX-CHEXBRES ?

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous nos clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les

nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées.

Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne.

Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.

Par ailleurs, une interruption de trafic est programmée par les CFF et les TPF cet été entre Fribourg et Grolley/Morat, du 7 au 27 juillet 2018, pour des travaux d'entretien. Un concept de transport de substitution par bus est mis en place. L'horaire spécial est également disponible sur le site internet www.cff.ch.

AGENDA MANIFESTATIONS

6 juillet 2018	Fête de l'Envol	Attalens
6 juillet 2018	Fête de la fin des écoles	Bossonnens, Place des Sports
15 juillet 2018	Tournoi annuel – Amicale de pétanque	Bossonnens, Place des Sports
1 ^{er} août 2018	Fête Nationale	Bossonnens, Place des Sports
18-19 août 2018	39 ^{ème} Marche populaire	Attalens
25 août 2018	Fête villageoise	Bossonnens, Place St-Antoine
3-15 septembre 2018	Bossonn'Art – illumination des sculptures	Bossonnens, Vieux-Bourg
2 septembre 2018	FC Bossonnens – broche du 70 ^{ème}	Bossonnens, Place des Sports
8 septembre 2018	Fête de l'alpage	Granges
15 septembre 2018	Bossonn'Art – exposition des peintres	Bossonnens, Vieux-Bourg
20-22 septembre 2018	Bar et Baby-foot Jeunesse	Granges

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée !
Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent.
Contactez-nous : secretariat@bossonnens.ch ou 021 947 44 88

